

Présentation aux communes

Compte Rendu

Annexes :

1 Liste des présents

En pièce jointe : présentations projetées en séance

1. Diffusion - sensibilisation

- Les éléments projetés doivent être diffusés largement dans les communes. Ils seront donc **mis en ligne sur le site internet**.
- Plusieurs élus demandent si des **présentations dans les communes** sont envisageables : Il est convenu qu'il ne sera pas organisé de présentations systématiques sur les communes (déjà proposées pour l'agenda 21 avec des mobilisations très irrégulières en fonction des communes. Des présentations à une commune (ou plusieurs communes réunies) sont par contre tout à fait pertinentes si les élus locaux assurent la mobilisation et la communication.
- **Une exposition** sur l'observatoire de l'environnement avec un volet énergie développé va être montée dans le cadre du prix du livre environnement 2015. Elle tournera cette année dans les bibliothèques (jusqu'en septembre), et pourra ensuite être installée dans les communes qui le souhaitent en parallèle avec une soirée de présentation ou non.
- Les **bulletins municipaux** seront mis à contribution de la communication TEPOS dans les communes qui le souhaitent.

- Ne pas écarter le bois bûche qui apparaît comme très pertinent en terme de bilan global.
-
- Jouer sur les actions sans coût pour amorcer la démarche.
-
- Diffuser par communes : soirées de présentation, exposition
-
- Note aux communes sur la marche à suivre pour leurs projets énergie.
-
- Une conférence Négawatt ?
-

2. Eléments techniques

Plusieurs retours ont été faits sur les présentations :

- Il serait intéressant de disposer d'éléments concernant le bilan énergétique des différentes sources d'énergie pour effectuer les choix les plus pertinents. Ainsi, il est probable que le bois bûche apparaisse comme particulièrement pertinent localement, il ne faut donc pas exclure le développement de ce secteur, avec les précautions de rigueur en terme de pollution atmosphérique notamment.
- Quelle place pour la lutte contre la précarité énergétique dans le projet ? Comment toucher les habitants le plus vulnérables ? Le projet est en lien avec la démarche du conseil général sur la précarité énergétique et ces questions seront abordées dans l'atelier concernant le résidentiel.
- Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas traitées directement

3. Le principe d'une plate forme de rénovation énergétique

1. Une plus-value par rapport aux services existants :

- **indépendance - crédibilité – confiance** : garantie de la collectivité (intérêt général, dynamique de territoire)
- **professionnalisme** : groupements d'entreprises formées qui s'engagent sur un résultat commun

2. Avec une démarche de sensibilisation forte :

- visites, communication...

3. Un accompagnement actif :

- sur les financements
- comme aide technique et administrative

4. Une coordination des différents acteurs :

- entreprises
- collectivités
- financeurs
- bénéficiaires « ambassadeurs »

Une proposition de schéma d'intervention de la plate forme est proposée en annexe.

Quelques réactions exprimées en séance :

- L'aide au « passage à l'acte » est indispensable, il arrive que les habitants aient les moyens de rénover mais ne le fassent pas par méconnaissance, manque de temps, de compétences techniques...
- Une compétence thermique est indispensable pour une plate forme
- La plate forme a un vrai rôle à jouer en terme de responsabilité d'obligation de résultat, et peut être simplificateur dans le dialogue client-artisan
- Il y a un risque de proposer une structure trop lourde là où des groupements d'entreprises pourraient être pertinents.
- Le financement et l'organisation d'une telle plate-forme restent à construire en fonction des objectifs et de l'investissement des différents acteurs.

- Il faudrait avoir une évaluation quantitative des propriétaires prêts à « passer à l'acte »

Quelques exemples d'autres initiatives territoriales sont disponibles sur ce site :

http://ademe.typepad.fr/files/brochure_ademe_renovation.pdf

4. Une proposition de montage : La SCIC

L'association « Pour Bâtir Autrement » propose un montage d'une société « publique-privée » : la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

- Société à Responsabilité Limitée et à capital variable (forme de SA, SAS ou SARL)
- Entreprise coopérative, de forme privée et d'intérêt collectif, elle permet d'associer l'ensemble de ceux qui veulent agir dans un même projet de développement local et durable
- 412 SCIC en France aujourd'hui, Dont « Le pressoir du Trièves », à Mens.
- Le modèle présenté (Commercy) semble surdimensionné (6 salariés, un directeur, prise en charge des surcoûts énergétiques si la rénovation ne correspond pas aux résultats attendus) et adapté à un territoire riche et lourdement subventionné par EDF (dépôt de déchets nucléaires).

Réunion du 12 janvier 2015, liste des présents

Nom	Prénom	
Monrozier	Alain	Artisan
Rousset	Gaëtan	Artisan
Pelloux	Grégoire	Artisan
Arioli	Bruno	Artisan
Beslin	Gaston	Artisan
Jury	Stéphane	Artisan
Haut	Thierry	Artisan
Carcano	Emmanuel	Artisan
Lagier	Patrick et Anne	Artisan
Chenavier	Ludovic	Artisan
Micheli	Christophe	Artisan
Ravet	Jérémy	Artisan
Morbo	Richard	Artisan
Prayer	Philippe	Artisan
Bove	Jean-François	Artisan
Gros	Stéphane	Artisan
Magnat	Régis	Artisan
Sarrazin	Damien	Artisan
Servizet	Olivier	Artisan
Dinnequin	Alix	Architecte
Verheugen	Catherine	Architecte
Moulin	Jean-Luc	Architecte
Koffi	Delphine	CAPEB
Gillet	Frédéric	CAPEB
Dangles	Gérard	CCT
Grandferry	Guillaume	CCT
Fauconnier	Jérôme	CCT
Malafosse	Florin	CCT
Lenas	Manuel	EDF
Pelloux	Emilie-Cerise	Habitante
Gaspard	Frédéric	Pour bâtir Autrement
Tonnelier	Vincent	Pour bâtir Autrement
Poupel	Jack	Pour bâtir Autrement
Lacroix	Nathalie	Pour bâtir Autrement
Fabre	Gérard	Pour bâtir Autrement